

AUTORISATIONS D'ABSENCE
(Exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale)
AA articles 14 et 17 du décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT
DE CHARGES SALARIALES AU CENTRE DE GESTION**

COLLECTIVITE :

.....

MOIS DE : 20.....

BENEFICIAIRES		CALCUL DU REMBOURSEMENT		
Agents	Organisation Syndicale	Nombre d'Heures (1)	Montant des Charges Salariales (2)	Montant à Rembourser
-				
-				
-				
TOTAL À REMBOURSER				

- (1) Joindre les justificatifs correspondants (convocations)
(2) Joindre pour chaque agent une copie de son bulletin de salaire du mois.

Fait à, le

L'autorité territoriale
(signature et cachet)